

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-131 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
10 rue de la Croix Michaud
Pour sécuriser l'antenne du poste de police
fixée sur le local des Services Techniques

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

METTAM RADIOCOM
5 RUE LAMBERTZ
17000 LA ROCHELLE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour sécuriser l'antenne du poste de police fixée sur le local des Services Techniques, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 10 rue de la Croix Michaud.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le lundi 23 mars de 8h00 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 10 rue de la Croix Michaud, au droit du chantier, pour sécuriser l'antenne du poste de police fixée sur le local des Services Techniques par l'entreprise « METTAM RADIOCOM ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « METTAM RADIOCOM ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- METTAM RADIOCOM.

Fait à La Flotte, le 11 mars 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

